



Master Droit du marché et du patrimoine artistiques Parcours Droit 0000

Le master Droit du marché et du patrimoine artistiques a pour ambition de **former les étudiants aux divers métiers du marché de l'art et des institutions culturelles**, aux enjeux et techniques, propres et croisés, de l'un et de l'autre.

Pour satisfaire cette ambition, le master propose, sur deux années, des **enseignements de l'ensemble des règles, tant de droit privé que de droit public, applicables aux œuvres d'art**, auxquels s'ajoutent des enseignements en histoire de l'art, en expertise, en valorisation des collections, en restitution et recherches de provenance, en entrepreneuriat ou encore en anglais juridique. Les étudiants acquièrent des **savoirs fondamentaux et spécifiques** et apprennent à les **mettre en pratique** dans les circonstances les plus diverses (négociations, contentieux, montages de projets, organisations d'expositions, etc.). Ils sont formés à saisir les enjeux juridiques et économiques d'une situation concrète et à identifier aisément les objets et œuvres d'art qui circulent sur le marché.

En première année de master, des étudiants titulaires d'une licence en droit et d'une licence en histoire de l'art, peuvent opter pour un **double master** qui consiste à associer à une formation juridique la réalisation d'un mémoire de recherche en histoire de l'art sous la direction d'un enseignant de l'UFR d'histoire de l'art et d'archéologie de Sorbonne Université.

Le master Droit du marché et du patrimoine artistiques se singularise par sa **forte dimension professionnalisante**. Il est professionnalisant par son **équipe pédagogique** qui réunit d'émérites spécialistes, universitaires mais aussi acteurs du marché de l'art et des institutions culturelles : commissaires-priseurs, directeurs de musées, experts, conservateurs, avocats, notaires, assureurs, conseillers en gestion de patrimoine... Le master est également professionnalisant par l'exigence d'**expériences professionnelles**. Dès le second semestre de la première année, les étudiants peuvent, à certaines conditions, effectuer un stage long dans le cadre de l'Unité d'Expérience Professionnelle. La deuxième année du master est ouverte à l'apprentissage que les étudiants peuvent réaliser pendant une durée d'un an dans une entreprise privée ou un établissement public. Ils peuvent aussi faire le choix d'effectuer des stages et ce, pendant une durée minimale de 5 mois.

Le master Droit du marché et du patrimoine artistiques bénéficie d'un **large réseau de professionnels et d'alumni**.

Une association des étudiants est adossée au master : le Cercle des Juristes d'ART (cejart).

Responsable

[Laurent PFISTER](#)

Master Droit du marché et du patrimoine artistiques Droit

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[Droit du marché et du patrimoine artistiques](#)

[M. Laurent PFISTER](#)

[Masters en Droit](#)

[Master](#)

2 ans

[En apprentissage](#)

[Bac +3 ou Bac +4](#)

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

Accès bac+3 : [Capacités d'accueil et modalités d'accès](#)

Attendus

> Disposer d'une solide formation en droit : des connaissances en droit privé, notamment en droit des obligations, en droit des contrats spéciaux, en droit des affaires, sont particulièrement attendues. Des connaissances en droit



public ne sont pas négligeables ;

> Disposer de connaissances et de préférence d'une formation diplômante en histoire de l'art (en particulier, la détention de la licence d'histoire de l'art est obligatoire pour les étudiants optant en première année pour le double master). Le parcours droit du marché et du patrimoine artistiques préparant aux métiers du marché de l'art et des institutions culturelles, il est indispensable que les candidats aient des connaissances en histoire de l'art, de préférence dans le cadre d'une formation diplômante (licence, licence accélérée, 1er cycle de l'École du Louvre, etc...) ;

> Avoir effectué des stages : le parcours droit du marché et du patrimoine artistiques se veut professionnalisant. Il est accessible aux candidats qui manifestent, notamment par la réalisation de stages (maisons de ventes, galeries, musées et sites patrimoniaux, cabinets d'avocats...), leur forte motivation de s'insérer professionnellement ;

> Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d'être capable de travailler en autonomie et en groupe.

Critères généraux d'examen des candidatures

> Avoir obtenu de bons résultats au cours des trois années de licence en droit. ;

> Justifier de connaissances en histoire de l'art et dans le cas spécifique du double master en première année, d'une licence dans cette discipline ;

> Avoir effectué des stages en adéquation avec le projet professionnel ;

> Manifester une forte motivation à intégrer des professions en relation avec l'art et la culture, en particulier des métiers des secteurs du marché de l'art et du patrimoine culturel.

Modalités d'examen des candidatures

L'admission au parcours droit du marché et du patrimoine artistiques se fait sur dossier.

Le jury d'admission porte une attention particulière aux résultats obtenus par le candidat durant sa formation, aux stages qu'il a réalisés (nombre, durée, adéquation au projet professionnel), ainsi qu'à la motivation qui ressort de la lettre écrite à cet effet.

Accès bac+4 : Capacités d'accueil et modalités d'accès

Dans ce dernier cas, les conditions préalables pour accéder au diplôme sont les suivantes :

Le candidat doit être titulaire d'un master 1 en droit, en sciences politiques, en histoire de l'art ou d'un diplôme admis en équivalence. La formation est également ouverte aux candidats qui ont suivi un cursus de gestion.

De plus, il est préférable que le candidat ait antérieurement effectué des stages auprès d'acteurs du monde de l'art.

En toute hypothèse, le curriculum vitae du candidat doit révéler un intérêt pour les métiers du monde de l'art.

L'admission se fait sur dossier.

L'autorisation d'inscription est accordée par le président de l'université.

Programme 2025-2026

Texte de référence :

Le règlement des études de master s'applique à tous les diplômes de master.

Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1re année (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coeffcient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- > Droit de la propriété intellectuelle
- > Droit des régimes matrimoniaux

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coeffcient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur



20 (coefficients 1).

1 séminaire obligatoire : (24h de CM)

- > Séminaire de droit des œuvres d'art

UEC1 (coefficients 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF) :

- > Droit des sûretés
- > Droit des entreprises en difficulté
- > Droit international privé 1
- > Droit des assurances
- > Droit pénal spécial
- > Droit pénal international et européen
- > Procédures civiles d'exécution
- > Procédure civile arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- > Droit du service public
- > La philanthropie culturelle et le droit *

cours proposé en partenariat avec le Centre universitaire du droit de l'art de l'Université de Genève

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « La philanthropie culturelle et le droit » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- > Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficients 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- > Droit des successions et libéralités

1 matière au choix :

- > Droit du commerce international
- > Droit européen des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD, à l'exception de la matière « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC3 (coefficients 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF) :

- > Droit du financement de l'entreprise
- > Droit international privé 2
- > Droit du commerce international
- > Droit européen des affaires
- > Droit des contrats publics
- > Droit du numérique
- > Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



- > Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- > Histoire du droit patrimonial de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM et « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- > Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques

La matière « La philanthropie culturelle et le droit » est proposé par l'Université de Genève dans le cadre de 4EU+

Les étudiants inscrits en **M1** peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2e année (60 **ECTS**)

Formation initiale et en apprentissage

Intitulé des enseignements - 42 **ECTS**

- > Fondamentaux de l'histoire de l'art (3 **ECTS**, coef.3)
- > Histoire du marché de l'art (2 **ECTS**, coef.3)
- > Enjeux contemporains du marché de l'art (3 **ECTS**, coef.3)
- > Initiation à l'entrepreneuriat (2 **ECTS**, coef.2)
- > Droit des ventes d'oeuvres d'art (international, européen et français) (4 **ECTS**, coef.4)
- > Droit public des œuvres d'art (4 **ECTS**, coef.4)
- > Assurances des œuvres d'art et du patrimoine artistique (2 **ECTS**, coef.2)
- > Expertise des œuvres d'art (2 **ECTS**, coef.2)
- > Fiscalité du marché de l'art (2 **ECTS**, coef.2)
- > Ingénierie du patrimoine artistique privé (3 **ECTS**, coef.3)
- > Valorisation des collections et communication (2 **ECTS**, coef.3)
- > Exposition et régie des œuvres d'art (2 **ECTS**, coef.2)
- > Fondations et mécénat (2 **ECTS**, coef.2)
- > Propriété intellectuelle et œuvres d'art (2 **ECTS**, coef.2)
- > Protection pénale des œuvres d'art (2 **ECTS**, coef.2)
- > Restitution des œuvres d'art et recherche de provenance (2 **ECTS**)
- > Gestion, marketing et comptabilité (1 **ECTS**, coef.1)
- > Anglais juridique (2 **ECTS**, coef.2)

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficients en fonction de la matière).

Stage ou apprentissage - 18 **ECTS**

- > Une partie de la formation, au minimum 5 mois, est consacrée à l'apprentissage, avec rapport devant un jury composé du tuteur pédagogique, du maître d'apprentissage et éventuellement d'un autre enseignant intervenant au sein de la formation ;
- > À défaut d'un contrat d'apprentissage, un stage auprès d'une entreprise, d'un établissement public, etc., relevant



du secteur de l'art doit être réalisé, pendant une durée de 5 mois.

L'apprentissage, ou à défaut le stage, donnera lieu à la rédaction d'un rapport, lequel sera sanctionné par une note sur 20 (coefficients 16), à la suite d'une soutenance devant un jury.

Module en apprentissage :

- > Tutorat
- > Conduite de projets

Module non évalué.

Règles spécifiques

Les étudiants qui effectuent un stage long (6 mois), qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.



Maisons de vente : commissaires-priseurs, administrateurs ou coordinateurs des ventes, conseils juridiques, collaborateurs dans des départements de maisons de vente...

Galeries

Expertises

Assurances

Avocats spécialisés

Notaires

Conseillers en gestion de patrimoine artistique

Responsables de collections

Chargés de mécénat auprès d'entreprises privées ou d'établissements culturels

Chargés de missions au sein de fondations

Curateurs et chargés d'expositions

Chargés de développement économique, de marques muséales pour des musées

Chargés de patrimoine (fondations, maisons de joaillerie, de haute-couture, hôtellerie de luxe...)

Juristes auprès des établissements publics

Juristes auprès des sociétés de gestion collective des droits des artistes

Entrepreneurs dans les secteurs culturels

...